

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JANVIER 2018

Compte-rendu d'affichage

L'an deux mille dix-huit et le 4^{ème} jour du mois de janvier, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Salle du Conseil au siège de Vienne Condrieu Agglomération, bât Antarès, espace Saint-Germain à Vienne (38), sur la convocation qui leur a été adressée le 22 décembre 2017 conjointement par le Président de ViennAgglo et le Président de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu.

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Thierry KOVACS, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS (jusqu'à 22h30), M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO (à partir de 22h30)

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE

1. ADMINISTRATION GENERALE – Installation du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré

PREND ACTE de la composition du conseil communautaire :

AMPUIS	Titulaire	Monsieur	BANCHET	Gerard
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BONNEFOUX</i>	<i>Richard</i>
CHASSE SUR RHONE	Titulaire	Monsieur	BOSIO	Claude
	Titulaire	Madame	PRIVAS	Herminia
	Titulaire	Monsieur	BOUVIER	Christophe
CHONAS L'AMBALLAN	Titulaire	Madame	GIRARDON-TOURNIER	Lucette
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>PLASSON</i>	<i>Jean-Jacques</i>

CHUZELLES	Titulaire	Madame	MOREL	Marielle
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>GRANADOS</i>	<i>Alain</i>
CONDRIEU	Titulaire	Madame	COROMPT	Thérèse
	Titulaire	Monsieur	CATELON	Bernard
ECHALAS	Titulaire	Madame	JURY	Christiane
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>FURST</i>	<i>Fernand</i>
ESTRABLIN	Titulaire	Monsieur	LAIGNEL	Sylvain
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>PONCE</i>	<i>Michèle</i>
EYZIN PINET	Titulaire	Monsieur	JANIN	Christian
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>SOUCHON</i>	Catherine
JARDIN	Titulaire	Monsieur	QUINTARD	Thierry
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>ZIBOURA</i>	<i>Evelyne</i>
LES COTES D'AREY	Titulaire	Monsieur	THOMMES	Michel
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>MENTION</i>	<i>Christèle</i>
LES HAIES	Titulaire	Madame	LEMAITRE	Laurence
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>BONNEL</i>	<i>Claude</i>
LOIRE SUR RHONE	Titulaire	Monsieur	MARTINET	Guy
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DOUARD</i>	<i>Michel</i>
LONGES	Titulaire	Monsieur	BRUYAS	Lucien
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>TESTE</i>	<i>Didier</i>
LUZINAY	Titulaire	Monsieur	CHARLES	Christophe
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>PELLEGGRI</i>	<i>Anne</i>
MEYSSIEZ	Titulaire	Monsieur	PLANTIER	Stéphane
	<i>Suppléant</i>	Monsieur	<i>BOUVIER</i>	<i>Jean-Pierre</i>
MOIDIEU DETOURBE	Titulaire	Monsieur	LAMBERT	Gérard
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>GUIBOURET</i>	<i>Sophie</i>

PONT-EVEQUE	Titulaire	Madame	FAITA	Martine
	Titulaire	Monsieur	THOMASSY	Jean-André
	Titulaire	Monsieur	PASINI	René
REVENTIN-VAUGRIS	Titulaire	Madame	VIDOR	Blandine
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>GASPARINI</i>	<i>Roland</i>
SAINT CYR SUR LE RHONE	Titulaire	Madame	PERROT-BERTON	Claudine
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VAUDAINE</i>	<i>Gilbert</i>
SAINT ROMAIN EN GIER	Titulaire	Madame	OSTOJIC	Virginie
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>REZE</i>	<i>Julien</i>
SAINTE COLOMBE	Titulaire	Monsieur	MASSE	André
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>FOURDAN</i>	<i>Jean</i>
SAINT ROMAIN EN GAL	Titulaire	Madame	JAUD-SONNERAT	Marie-Pierre
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>GERBAUD</i>	<i>Alain</i>
SAINT SORLIN DE VIENNE	Titulaire	Monsieur	POLO	Isidore
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>DELPHIS</i>	<i>Marcelle</i>
SEPTEME	Titulaire	Monsieur	CLERC	Alain
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>DESROCHES</i>	<i>Patricia</i>
SERPAIZE	Titulaire	Monsieur	KECHICHIAN	Max
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>CRIVELLI</i>	<i>Janine</i>
SEYSSUEL	Titulaire	Monsieur	BELMONTE	Frédéric
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>NOVOTNY</i>	<i>Virginie</i>
TREVES	Titulaire	Madame	GUICHARD	Annick
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>CHARMET</i>	<i>Michel</i>
TUPINS ET SEMONS	Titulaire	Monsieur	GERIN	Pascal
	<i>Suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>DAUBREE</i>	<i>Martin</i>

VIENNE	Titulaire	Monsieur	KOVACS	Thierry
	Titulaire	Madame	CEDRIN	Michèle
	Titulaire	Madame	CONESA	Maria Carmen
	Titulaire	Monsieur	PARAIRE	Daniel
	Titulaire	Madame	SILVESTRE	Maryline
	Titulaire	Monsieur	CURTAUD	Patrick
	Titulaire	Madame	DERUAZ-PEPIN	Alexandra
	Titulaire	Monsieur	BELMONTE	Manuel
	Titulaire	Madame	DUTRON	Annie
	Titulaire	Monsieur	CURTAUD	Jean-Yves
	Titulaire	Monsieur	CHAUMARTIN	Pascal
	Titulaire	Madame	DESESTRET-FOURNET	Michèle
	Titulaire	Monsieur	LINAGE	Bernard
	Titulaire	Monsieur	THOIZET	Jacques
	Titulaire	Madame	EL BOUKILI-MALLEIN	Claire
	Titulaire	Monsieur	MERLE	Jean-François
	Titulaire	Monsieur	RUBAGOTTI	Adrien
VILLETTE DE VIENNE	Titulaire	Monsieur	LOUIS	Bernard
	<i>Suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>COUCHOUD</i>	<i>Virginie</i>

2. ADMINISTRATION GENERALE – Election du Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du Président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51

BULLETINS BLANCS OU NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 51

MAJORITE ABSOLUE : 26

Monsieur Claude BOSIO a obtenu : 13 voix.

Monsieur Thierry KOVACS a obtenu : 38 voix

PROCLAME Monsieur Thierry KOVACS, Président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare installé.

3. ADMINISTRATION GENERALE – Formation du Bureau – Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** (1 voix contre, 6 abstentions) :

FIXE la composition du bureau de Vienne Condrieu Agglomération comme suit :

- Le Président
- 15 Vice-présidents
- 16 autres membres du bureau

4. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 1er Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 1^{er} Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51
BULLETINS BLANCS OU NULS : 12
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 39
MAJORITE ABSOLUE : 20

Madame Virginie OSTOJIC a obtenu : 39 voix

PROCLAME, Madame Virginie OSTOJIC 1^{ère} Vice-présidente de Vienne Condrieu Agglomération et la déclare immédiatement installée.

5. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 2ème Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 2ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51
BULLETINS BLANCS OU NULS : 8
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 43
MAJORITE ABSOLUE : 22

Monsieur Isidore POLO a obtenu : 43 voix

PROCLAME, Monsieur Isidore POLO 2ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

6. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 3ème Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 3ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51

BULLETINS BLANCS OU NULS : 7

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 44

MAJORITE ABSOLUE : 23

Madame Martine FAÏTA a obtenu : 44 voix

PROCLAME, Madame Martine FAÏTA 3ème Vice-présidente de Vienne Condrieu Agglomération et la déclare immédiatement installée.

7. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 4ème Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 4ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51

BULLETINS BLANCS OU NULS : 7

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 44

MAJORITE ABSOLUE : 23

Monsieur Gérard BANCHET. a obtenu : 44 voix

PROCLAME, Monsieur Gérard BANCHET 4ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

8. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 5ème Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 5ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51

BULLETINS BLANCS OU NULS : 7

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 44

MAJORITE ABSOLUE : 23

Madame Marielle MOREL a obtenu : 44 voix

PROCLAME, Mme Marielle MOREL 5ème Vice-présidente de Vienne Condrieu Agglomération et la déclare immédiatement installée.

9. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 6ème Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 6ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51
BULLETINS BLANCS OU NULS : 9
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 42
MAJORITE ABSOLUE : 22

Monsieur Sylvain LAIGNEL a obtenu : 42 voix

10. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 7ème Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 7ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51
BULLETINS BLANCS OU NULS : 10
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 41
MAJORITE ABSOLUE : 21

Madame Christiane JURY a obtenu : 41 voix

PROCLAME, Madame Christiane JURY 7ème Vice-présidente de Vienne Condrieu Agglomération et la déclare immédiatement installée.

11. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 8ème Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 8ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51
BULLETINS BLANCS OU NULS : 12
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 39
MAJORITE ABSOLUE : 20

Monsieur André MASSE a obtenu : 39 voix

PROCLAME, Monsieur André MASSE 8ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

12. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 9ème Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 9ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51

BULLETINS BLANCS OU NULS : 8

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 43

MAJORITE ABSOLUE : 22

Madame Lucette GIRARDON-TOURNIER a obtenu : 43 voix

PROCLAME, Madame Lucette GIRARDON-TOURNIER 9ème Vice-présidente de Vienne Condrieu Agglomération et la déclare immédiatement installée.

13. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 10ème Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 10ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51

BULLETINS BLANCS OU NULS : 7

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 44

MAJORITE ABSOLUE : 23

Monsieur Alain CLERC. a obtenu : 44 voix

PROCLAME, Monsieur Alain CLERC 10ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

14. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 11ème Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 11ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51

BULLETINS BLANCS OU NULS : 9

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 42

MAJORITE ABSOLUE : 22

Madame Thérèse COROMPT a obtenu : 42 voix

PROCLAME, Madame Thérèse COROMPT 11ème Vice-présidente de Vienne Condrieu Agglomération et la déclare immédiatement installée.

15. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 12^{ème} Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 12ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51
BULLETINS BLANCS OU NULS : 6
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 45
MAJORITE ABSOLUE : 23

Monsieur Guy MARTINET a obtenu : 35 voix

Monsieur Bernard CATELON a obtenu : 10 voix

PROCLAME, Monsieur Guy MARTINET 12ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

16. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 13^{ème} Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 13ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51
BULLETINS BLANCS OU NULS : 6
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 45
MAJORITE ABSOLUE : 23

Madame Marie-Pierre JAUD-SONNERAT a obtenu :45 voix

PROCLAME, Madame Marie-Pierre JAUD-SONNERAT 13ème Vice-présidente de Vienne Condrieu Agglomération et la déclare immédiatement installée.

17. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 14^{ème} Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 14ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51
BULLETINS BLANCS OU NULS : 9
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 42
MAJORITE ABSOLUE : 22

Monsieur Frédéric BELMONTE a obtenu : 42 voix

PROCLAME, Monsieur Frédéric BELMONTE 14ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

18. ADMINISTRATION GENERALE – Election du 15^{ème} Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection du 15ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

NOMBRE DE BULLETINS : 51

BULLETINS BLANCS OU NULS : 9

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 42

MAJORITE ABSOLUE : 22

Monsieur Christian JANIN a obtenu : 42 voix

PROCLAME, Monsieur Christian JANIN 15ème Vice-président de Vienne Condrieu Agglomération et le déclare immédiatement installé.

19. ADMINISTRATION GENERALE – Election des autres membres du bureau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des autres membres du bureau de Vienne Condrieu Agglomération par un scrutin uninominal groupé à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS : 51

BULLETINS BLANCS OU NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 51

MAJORITE ABSOLUE : 26

Ont obtenu :

- Claude BOSIO :	36 voix
- Lucien BRUYAS :	45 voix
- Christophe CHARLES :	45 voix
- Pascal CHAUMARTIN :	46 voix
- Pascal GERIN :	44 voix
- Annick GUICHARD :	44 voix
- Max KECHICHIAN :	44 voix
- Gérard LAMBERT :	45 voix
- Laurence LEMAÎTRE :	45 voix
- Bernard LINAGE :	45 voix
- Bernard LOUIS :	46 voix
- Claudine PERROT-BERTON :	44 voix
- Stephane PLANTIER :	46 voix
- Thierry QUINTARD :	46 voix
- Michel THOMMES :	46 voix
- Blandine VIDOR :	35 voix

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus autres membres du bureau :

- Claude BOSIO
- Lucien BRUYAS
- Christophe CHARLES

- Pascal CHAUMARTIN
- Pascal GERIN
- Annick GUICHARD
- Max KECHICHIAN
- Gérard LAMBERT
- Laurence LEMAÎTRE
- Bernard LINAGE
- Bernard LOUIS
- Claudine PERROT-BERTON
- Stephane PLANTIER
- Thierry QUINTARD
- Michel THOMMES
- Blandine VIDOR

20. ADMINISTRATION GENERALE – Lecture de la charte de l' élu local par le Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le Président a donné lecture de la charte de l' élu local et a remis une copie de celle-ci aux membres du conseil communautaire ainsi que les dispositions de la section 3 du chapitre VI du titre I du livre deuxième de la cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales et les articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

21. ADMINISTRATION GENERALE – Délégations d'attributions accordées par le conseil communautaire au Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** (5 abstentions):

CHARGE le Président, et en son absence la 1^{ère} Vice-Présidente, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations ci-après indiquées :

1. Procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires annuelles à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévues par le budget, aux opérations financières liées à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change, aux opérations de réaménagement de dette et de remboursement anticipé et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- A court, moyen ou long terme,
- Libellés en euro ou en devise,
- Avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- Au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable) à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- La faculté de modifier la devise,
- La possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

2. Passer des contrats d'assurance.

3. Décider de la réforme et de la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles de la Communauté d'Agglomération dont la valeur n'excède pas 4 600 €.

4. Décider et approuver les conditions d'affectation et d'occupation des biens meubles et immeubles appartenant à la Communauté d'Agglomération pour une durée n'excédant pas douze ans ainsi que les conditions de location des biens appartenant à la Communauté d'Agglomération.
5. Conclure des conventions de location et de répartition de charges afférentes lorsque la Communauté est locataire d'un tiers pour les besoins de ses compétences.
6. Créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
7. Fixer et régler les rémunérations et les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
8. Procéder à la fixation et au paiement d'indemnités, d'un montant maximal de 750 000 €, dues aux tiers ou aux usagers en réparation de dommages subis du fait des activités et services publics de la Communauté d'Agglomération.
9. Intenter au nom de Vienne Condrieu Agglomération les actions en justice nécessaires tant devant les juridictions civiles, pénales qu'administratives, ou à la défendre devant les mêmes juridictions dans les actions intentées contre lui dans le cadre de l'exercice des compétences résultant des dispositions de l'arrêté institutif complété.
10. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres, des marchés subséquents et de prendre toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget.
11. Conclure et signer toute convention de groupement de commandes pour la passation de marchés et accords-cadres.
12. Etablir, conclure et signer les documents liés à la déclaration, à l'enregistrement et à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et des installations classées pour la protection de l'environnement. Décider du choix de la procédure d'expropriation et solliciter l'ouverture des enquêtes réglementaires pour les opérations nécessitant des acquisitions foncières et dont les avant-projets ont été approuvés par le Conseil communautaire.
13. Demander les autorisations liées à l'application du droit des sols (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable et permis d'aménager).
14. Conclure toute convention ayant pour objet l'établissement de servitudes au profit ou à la charge de la Communauté d'Agglomération.
15. Procéder à la passation avec les communes et leurs éventuels facturiers, des conventions réglant les modalités de facturation aux usagers des redevances d'assainissement intercommunales votées par le conseil.
16. Procéder à la passation avec les établissements industriels, des conventions financières et techniques liées à la collecte, au transit et au traitement des eaux usées ainsi qu'à la récupération des graisses et matières de dépotages.
17. Décider d'octroyer les garanties d'emprunts sollicitées.
18. Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 4 000 000 € sur le budget principal et de 2 000 000 € sur le budget de l'assainissement.
19. Saisir la commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des projets relevant de sa compétence.
20. Conclure des transactions avec des tiers dans le cadre de sinistres, de désordres, de contentieux ou de précontentieux pour des montants n'excédant pas 200 000 €.
21. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

RAPPELLE que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même, par délégation du conseil communautaire.

22. ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités de fonctions des élus

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (8 voix contre et 1 abstention)**

FIXE en application des règles en vigueur les indemnités dues au Président, aux Vice-présidents et aux autres membres du bureau de Vienne Condrieu Agglomération aux taux suivants :

Elus	Taux sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique
Président	32,40 %
Vice-président	24,37 %
Autre membre du bureau ayant reçu délégation de fonction	14,00 %

AUTORISE le versement de ces indemnités dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, telle que fixée par arrêté de délégation. Le montant des indemnités sera versé mensuellement et suivra les évolutions de la valeur du point d'indice brut terminal de la fonction publique.

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget principal 2018 chapitre 65.

23. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi budgétaire de Directeur de cabinet

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (5 voix contre et 1 abstention)**

AUTORISE le recrutement d'un Directeur de cabinet dans les conditions fixées par l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984 et par son décret d'application n°87-1004 du 16 décembre 1987 sur un temps complet,

DECIDE d'inscrire au budget 2018 (chapitre 012, compte 6413) les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales du Directeur de cabinet.

Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- Le traitement indiciaire du Directeur de cabinet ne puisse être supérieur à 90% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de Vienne Condrieu Agglomération occupé par le fonctionnaire en activité à ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité à Vienne Condrieu Agglomération).
- Le montant des indemnités ne puisse être supérieur à 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence) mentionné ci-dessus.

Fin de séance à 22h30

Vu pour affichage
Le Président
Monsieur Thierry KOVACS

Vienne, le
Le secrétaire de séance
Monsieur Bernard LINAGE